

● (1730)

Bien entendu, monsieur l'Orateur, il n'a pas eu non plus le courage de m'attaquer personnellement à la Chambre comme il l'a fait à l'extérieur. Cela en dit long sur le personnage. J'ai trouvé plutôt révélateur qu'il sache pertinemment que le Règlement de la Chambre lui aurait interdit de faire ce genre d'allégations et de les défendre. Non. Au lieu de cela, comme on peut le voir dans un article de la Presse canadienne en date du 13 juin dernier, voici ce qu'il a fait:

M. Herbert, député de la circonscription de Vaudreuil dans la région de Montréal, a déclaré aux Communes hier après-midi qu'un ancien ministre du cabinet progressiste conservateur s'était, semble-t-il, immiscé dans les affaires de l'Énergie atomique du Canada Limitée, c'est-à-dire la société de la Couronne qui vend la technologie nucléaire, pour assurer la rupture des communications avec l'Argentine.

M. Herbert n'a pas nommé M^{lle} MacDonald à la Chambre, mais il a confirmé plus tard que c'était d'elle qu'il parlait.

Il a déclaré que l'accusation découlait d'une plainte reçue d'un de ses électeurs qui s'intéresse à la vente des réacteurs.

A mon avis, c'est l'une des façons les plus déplaisantes qui existent de faire des observations à l'extérieur de la Chambre. Le député a refusé de nommer le ministre à la Chambre des communes et il a refusé de nommer l'électeur et de dire de quoi celui-ci s'était plaint. Il a refusé de donner des détails à ce sujet à la Chambre des communes. Bien entendu, il peut faire toutes sortes d'allégations à l'extérieur de la Chambre. C'est exactement le genre de comportement auquel je pouvais m'attendre de la part du député de Vaudreuil.

Il est curieux de voir que les libéraux semblent se soucier de moins en moins du maintien des garanties relatives à l'énergie nucléaire au Canada et de leur application à d'autres pays. D'après le comportement du député de Vaudreuil, celui-ci semble vouloir vendre des réacteurs Candu à l'Argentine, quelles que soient les conditions. Il est prêt à accepter n'importe quoi. Pour ma part, j'affirme que ce n'est pas la même chose que lorsque nous vendons d'autres biens. La vente d'un réacteur nucléaire ou de technologie nucléaire peut mener à la destruction d'êtres humains n'importe où dans le monde, ce qui n'est le cas d'aucun autre produit. Le député de Vaudreuil devrait être prêt à le reconnaître et à assumer ses responsabilités à titre de député et certainement ses responsabilités à titre de ministériel quand il s'agit de questions de ce genre.

Cet après-midi, interrogé sur les nouvelles ventes à l'Argentine et sur les conditions auxquelles celles-ci étaient effectuées, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a évité de donner des réponses directes. Oui, c'est ce qu'il a fait. Même le député de Vaudreuil sait certainement que nous abordons une série d'échanges, sous le sceau du secret, entre les ministres du cabinet, l'EACL et des représentants de l'Argentine. Ces personnes pourraient sans aucun doute nous autoriser à abaisser nos normes en matière de sécurité. J'espère que tous les députés que la question intéresse, y compris le député de Vaudreuil, s'y opposeront farouchement.

Il serait intéressant de le voir englober dans sa motion les événements d'avril dernier, quand l'amiral Madeira est venu négocier à Ottawa, avec des ministres et des représentants de

La vente de réacteurs Candu

l'EACL, la vente des réacteurs Candu. De cette façon, il pourrait découvrir précisément ce qui a été donné en échange de l'amortissement des pertes supplémentaires subies par l'EACL par suite des mauvaises pratiques commerciales et de la mauvaise administration relativement à la construction de l'usine Embalso à Cordoba. Il serait intéressant de le découvrir. Je serais curieuse de savoir si le député de Vaudreuil est au courant que son gouvernement est disposé à amortir 30 millions de dollars ou plus qu'il ne lui appartiendrait normalement de le faire du fait de la mauvaise administration du début jusqu'à la fin.

L'EACL avait vendu un réacteur à l'Argentine, voilà la situation. Cette vente, pour laquelle il a fallu négocier à plusieurs reprises, a coûté aux Canadiens 130 millions de dollars. Nous avons déjà dû payer cette somme pour vendre ce réacteur à l'Argentine. Le coût s'est accentué d'autant plus et des discussions ont cours en ce moment entre notre gouvernement et celui de l'Argentine quant à la façon de couvrir cette perte. Voilà une question que le député de Vaudreuil voudra peut-être ajouter dans sa motion afin que nous disposions de tous les renseignements et que nous puissions procéder publiquement à leur examen minutieux au moment d'étudier la question de l'EACL.

Comme l'ont dit certains de mes collègues, si nous avions pu poursuivre l'enquête publique sur le domaine de l'énergie nucléaire lancée par le gouvernement de M. Clark, toutes ces questions seraient très claires maintenant. Tout serait du domaine public. Toutefois, que fait le gouvernement dont fait partie le député? Aussitôt arrivé au pouvoir, il couvre immédiatement du manteau du secret toutes ses entreprises.

Bien sûr, le député ne désire pas vraiment savoir ce que fait le gouvernement. Ce n'est pas la situation actuelle à l'égard de l'Argentine qui l'intéresse. En réalité, ce n'est pas cela. Ce ne sont pas non plus les 30 millions perdus, les pertes supplémentaires ou les questions de ce genre. En fait, il cherche à étouffer toute cette affaire. Ce que je trouve assez curieux, c'est qu'il ne comprend tout simplement pas la situation. Il ne veut pas connaître les faits et ne se soucie certainement pas un instant des garanties à maintenir.

Il vaudrait la peine qu'il examine ce qui s'est passé l'été dernier lorsque certains d'entre nous qui se souciaient vraiment de ces garanties ont fait valoir qu'il ne fallait pas les assouplir pour vendre du matériel et des techniques nucléaires, que ce soit à l'Argentine, au Pakistan, à l'Inde, au Brésil, à l'Afrique du Sud, à Israël ou à n'importe quel autre pays qui n'a pas signé le traité de non-prolifération. Nous avons déjà vu le genre de dommages, de problèmes et de situations qui surviennent en l'absence de ces garanties.

J'espère que le député de Vaudreuil élargira la portée de sa motion pour y inclure toute la documentation publiée par l'Énergie atomique du Canada depuis 1974 lorsqu'a été construite la centrale d'Embalse. Si nous avons tous ces documents, il pourrait voir facilement les difficultés causées par les tergiversations de cette société et la mauvaise documentation qu'elle a présentée.